



12ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 2 octobre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. 25.045 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 765'000.- pour la mise en valeur de l'Atelier oublié (Progrès 68) & à la création d'un centre d'interprétation du patrimoine horloger
3. 25.046 – Rapport du Conseil communal relatif au classement de plusieurs motions et postulats
4. 25.033 – Question écrite du groupe POP "Îlot vert et encombrement de l'espace public", déposée le 15 mai 2025
5. 25.034 – Motion du groupe PVL "Un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds", déposée le 19 mai 2025
6. 25.035 – Motion du groupe UDC "Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels !", déposée le 19 mai 2025
7. 25.038 – Question écrite du groupe POP "Zones 30 : si personne ne freine : à quoi bon ?", déposée le 28 mai 2025
8. 25.040 – Question écrite du groupe POP "Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines ?", déposée le 28 août 2025

9. 25.041 – Motion du groupe PS "Le Boulodrome de Beau-Site", déposée le 28 août 2025
10. 25.042 – Motion du groupe PVL "Création d'une commission des sites sensibles", déposée le 2 septembre 2025
11. 25.043 – Interpellation du groupe PVL "Au feu les pompiers !", déposée le 2 septembre 2025
12. 25.044 – Question du groupe PLR "Demande d'éclaircissements au sujet du projet de parc photovoltaïque porté par la Commune sur un terrain de 5 hectares lui appartenant au nord de l'aéroport des Eplatures", déposée le 3 septembre 2025

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

25.033 – Question écrite du groupe POP "Ilôt vert et encombrement de l'espace public", déposée le 15 mai 2025

Depuis plusieurs mois, des échafaudages sont présent autour du bâtiment de l'Ilôt vert. La population se questionne à ce sujet. Nous nous souhaiterions savoir la raison de ces derniers et la durée pendant laquelle ils seront encore présents.

Ce bâtiment décrit comme "un pôle attractif au Cœur de la cité horlogère" par Implemia a été primé en 2021. C'est un bâtiment phare de notre cité et l'échafaudage présent depuis de longs mois renvoie une image délicate sur le projet. Nous voudrions savoir sur ces échafaudages sont liés à la tempête de 2023 ou à un autre problème.

Dans le même ordre d'idée nous nous questionnons sur la présence des plots située à la sortie Est de la Migros métropole. Ils datent sauf erreur du printemps 2023. La grue ayant été démonté depuis longtemps, vont-ils bientôt être enlevés ?

Mourad Crevoisier

25.034 – Motion du groupe PVL "un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds", déposée le 19 mai 2025

S'ébattre librement fait partie d'un besoin vital pour les chiens et la Lchien 636.20 (modifiée en le 3-09-2019 à l'article 15 précise : Les communes veillent à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement conformément à la législation sur la protection des animaux.

Les Vert'libéraux ont déposé une interpellation en ce sens en mars 2022 et malgré les propos positifs à une mise en place d'un parc ou espace de liberté réservé aux chiens, comme ceux qui existent déjà dans de nombreuses villes de suisse romandes, et comme celui qui vient d'être mis en place au Locle dernièrement, à notre connaissance rien n'a été fait à La Chaux-de-Fonds.

Nous avons certes de grands espaces de chemins forestiers et de promenade autour de la ville, mais durant la période **de mi-avril à fin juin**,

il est interdit à juste titre pour préserver la jeune faune sauvage de notre canton de laisser les chiens en liberté.

Pendant cette période un espace dédié et fermé serait indispensable. **Ce type d'espace est nécessaire tout au long de l'année car La réglementation demande aussi que les maîtres puissent rappeler leurs chiens et qu'ils soient socialisés pour éviter les incidents fâcheux entre congénères ou terroriser des enfants ou adultes craignant les canidés.**

Et pour cela il est nécessaire de les éduquer, de les socialiser, de les laisser jouer et cela doit se faire sans risque pour la population, dans un espace fermé sous la vigilance de leur maître.

Des renseignements sur cet espace sur le site internet de notre Ville pourraient renseigner les citoyennes et citoyens Chaux-de-Fonniers et les futurs nouveaux arrivants avec chiens. Ces informations sont aussi importantes pour les personnes qui ont peur ou qui n'aiment pas des chiens et qui souhaitent éviter d'en rencontrer.

Aujourd'hui Le Groupe Vert'libéral demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un espace de liberté pour que les chiens puissent courir et se socialiser tout au long de l'année.

Brigitte Leitenberg

25.035 – Motion du groupe UDC "Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels !", déposée le 19 mai 2025

Équiper les salles des Anciens Abattoirs avec une sonorisation et un éclairage digne des rénovations en cours.

Jean-Pierre Brechbühler

25.038 – Question écrite du groupe POP "Zones 30 : si personne ne freine : à quoi bon?", déposée le 28 mai 2025

La multiplication des zones 30 km/h en ville, notamment dans les quartiers résidentiels, est une mesure que nous saluons pour ses effets positifs sur la sécurité, le bruit et la qualité de vie. Cependant, ces limitations de vitesse sont trop souvent ignorées par de nombreux automobilistes, faute de contrôles ou d'aménagements adaptés. Comment la Ville entend-elle renforcer le respect effectif de ces limitations, afin que ces zones ne restent pas de simples intentions sur le papier ?

Olivier Beroud

25.040 – Question écrite du groupe POP "Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines?", déposée le 28 août 2025

Chaque été, la piscine des Arêtes ferme afin de pouvoir procéder à sa révision (maintenance, révision technique, nettoyage...). Jusqu'à l'été 2024, la fermeture durait 3 semaines, laps de temps qui, apparemment, suffit à la révision.

Cet été 2025, la fermeture a duré 6 semaines, c'est-à-dire la totalité des vacances scolaires. Nous comprenons bien qu'il s'agit également de favoriser la piscine des Mélèzes, fraîchement rouverte. Cependant, cette si longue fermeture pose quelques questions :

- Quelles sont les raisons qui motivent cette plus longue fermeture ? Des travaux plus importants ont-ils été nécessaires en lien avec l'état du bâtiment ?
- Que ce serait-il passé si le temps avait été mauvais durant cette période ? Les habitantes et habitants auraient-ils été privé-e-s de piscine ?
- Est-ce que la Ville prévoit de fermer la piscine durant 6 semaines chaque année ?

Eric Simonin

25.041 – Motion du groupe PS "Le Boulodrome de Beau-site", déposée le 28 août 2025

Le terrain de Beau-Site compte une ancienne installation sportive dédiée au basketball, ce lieu sert occasionnellement pour des événements culturels. (2°55'37.28 N 1°21'6.475 E)

Nous proposons d'y construire un boulodrome.

Tout d'abord, notre ville compte quatre associations actives (Pétanque Les Meuqueux, Club des joueurs de boules, Boccia Club Montagnard, Amicale de pétanque l'Ecureuil), mais relativement peu d'infrastructures à leur disposition. Ce boulodrome participe au vivre ensemble et se situe dans un lieu agréable pour pratiquer cette activité qui n'engendre que peu de dérangement pour le voisinage.

La mise en place de cette infrastructure permettrait de remettre en ordre cette zone et de la niveler. De nombreuses machines de chantier devraient se trouver dans les environs ces prochaines années (patinoire, parc Gallet, TPR) et au vu des travaux de contournement, nous devrions avoir à disposition passablement de matériaux qui pourraient convenir. Nous pourrions même passablement réduire les frais que pourraient générer ces travaux, tout en sachant qu'un boulodrome n'engage pas des investissements ou des frais d'entretien particulièrement onéreux.

L'aménagement de cet endroit devrait être réfléchi avec les clubs concernés mais aussi avec les différents acteurs ou actrices culturel-le-s de notre ville qui recherchent des emplacements pour mettre en place un chapiteau ou autres décors. Cela pourrait de créer une belle synergie et permettrait la mise en place d'un un environnement partique et fonctionnel pour le monde du spectacle.

Nous avons toute confiance dans les responsables des espaces verts pour aménager ce boulodrome dans un style unique à notre région et promouvoir une biodiversité dans ces alentours.

En conclusion, nous vous proposons de remettre en état une friche, à moindre frais, pour en faire un lieu simple et convivial, qui tire notre ville et fait qu'on la pointe.

David Houlmann

25.042 – Motion du groupe PVL "Création d'une commission des sites sensibles", déposée le 2 septembre 2025

En mai 2024, Laurent Duvanel publie «Le côté obscur du cadran », une enquête sur l'histoire et les conséquences des activités de galvanoplastie menées dans l'immeuble Doubs 51. Gravement pollué, le bâtiment est interdit d'accès depuis 2013. Suite à cette parution, les Vert' libéraux restent étonnés du manque de réactions notamment politiques. Les Vert.es en 2014 au législatif communal de La Chaux-de-Fonds et par la suite au Grand Conseil neuchâtelois ont produit des interventions à ce sujet mais ils ont été éconduits par les autorités respectives de ces institutions. Il est vrai que le sujet est particulièrement nocif et délicat, il est susceptible d'ouvrir une boîte de Pandore aux conséquences et coûts à ne pas sous-estimer ; une visite sur le Géoportail SITN avec la mise en évidence d'une multitude de sites pollués en ville de La Chaux-de-Fonds fait froid dans le dos comme d'ailleurs le commentaire concernant le statut du dit bâtiment Doubs 51: "Déjà investigué : site pollué ne nécessitant ni surveillance ni assainissement"

Conscient que le dossier doit être investigué avec mesure et précaution, les Vert'libéraux estiment néanmoins nécessaire que des actions soient entreprises. Ils proposent la création d'une commission des "sites sensibles ou pollués" qui aurait comme mission, la mise en place de plans d'assainissement et de préventions ainsi que de leurs suivis.

Pascal Kaufmann

25.043 – Interpellation du groupe PVL "Au feu les pompiers!", déposée le 2 septembre 2025

Plusieurs incendies ont eu lieu ces dernière semaines dans des déchetteries ou centres de tri, notamment au Mont-sur-Lausanne (VD) et à Lucens (VD). Les batteries et les accumulateurs sont souvent mis en cause quant à l'origine de ces incendies.

Le Conseil communal peut-il nous communiquer quels moyens sont mis en œuvre dans les déchetteries de quartier ou inter-communal, dans les centres de tri mais également dans les entreprises privées telle Favre Recyclage SA qui permette d'éviter ce type de catastrophe.

Pascal Kaufmann

25.044 – Question écrite du groupe PLR "Demande d'éclaircissements au sujet du projet de parc photovoltaïque porté par la Commune sur un terrain de 5 hectares lui appartenant au nord de l'aéroport des Eplatures" déposée le 3 septembre 2025

Le groupe PLR dépose cette question écrite suite à la réponse du Conseil communal, lors de la séance du Conseil général de juin à son interpellation intitulée « Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte ».

En préambule, nous exprimons notre mécontentement quant à la réponse reçue.

Celle-ci, plutôt que d'éclaircir des points mentionnés dans notre texte et lors de notre prise de parole, a consisté principalement à invoquer les dernières modifications des paradigmes qui régissent la planification photovoltaïque actuelle, comme la nécessité de produire plus en hiver et par luminosité réduite, par des panneaux plutôt verticaux.

Ces considérations sont générales à tous les projets d'installations photovoltaïques, quel que soit leur support. Elles diluent le débat que nous voulons voir se tenir autour du projet en question, avec ses problèmes

spécifiques. La question n'est pas le photovoltaïsme comment ? Mais où, et au sacrifice de quelles surfaces ?

Nous sommes conscients que le Conseil communal ne peut pas en tout temps tout communiquer, mais une meilleure transparence est assurément possible, et donc due au Conseil général qui est une autorité.

Nous repons donc les questions auxquelles le Conseil communal n'a pas répondu. En outre, nous demandons des informations dont nous considérons qu'elles auraient dû être données spontanément par le Conseil communal dès lors que le sujet était abordé. Enfin, nous posons de nouvelles questions suite aux réponses déjà reçues.

- Quel est le calendrier relatif à ce projet ?
- Est-ce que le Conseil communal a d'autres projets similaires sur les terrains communaux ?
- Le Conseil communal a dit qu'il existe des projets privés, portés par des agriculteurs pour des installations photovoltaïques au sol, auxquels il (le CC) entendait s'opposer. Pour quelles raisons ? Quelle crédibilité et quelle respectabilité le Conseil communal s'imagine-t-il avoir dans cette posture, promoteur qu'il est lui-même d'un tel projet sur des terres en propriété communale ?
- Dans quelle mesure le Conseil général et les commissions communales auront-elles à se prononcer quant à ce projet ?
- Des panneaux photovoltaïques n'ont pas été posés sur le parking du personnel de l'Hôpital qui à très récemment été doublé pour s'étendre actuellement sur 1.25 hectares. C'est inadmissible. Quelles en sont les raisons ?
- Pourquoi, d'une manière plus générale au cas évoqué dans la question précédente, si peu de réalisations de projets photovoltaïques ont lieu dans notre ville sur des infrastructures pourtant intéressantes, en propriété communale ou privée ? Nous rappelons que la Commune est un actionnaire important de Viteos et qu'elle y est représentée au Conseil d'administration.
- Le Conseil communal a parlé de la nécessité de poser des panneaux orientés verticalement. Cela augmente le potentiel d'installation aux façades et plus seulement aux toitures, rendant encore plus immense le potentiel encore à réaliser d'installations en zone urbaine. Et par conséquent, rend encore plus inacceptable et malvenu le sacrifice de surfaces agricoles. Est-ce que le Conseil

communal prend la mesure de ce nouveau potentiel de développement ? A-t-il des projets d'installation sur les infrastructures et les immeubles communaux ?

- Est-ce que le Conseil communal, à futur, prévoit d'utiliser la zone agricole comme une surface de compensation aux inconséquences et au manque de volonté en matière notamment de photovoltaïsme en zone urbaine, comme c'est le cas du projet en question ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses

Christophe Ummel